VILLE DE DECINES CHARPIEU

Tarification des équipements sportifs couverts et de plein air

.

Les équipements sportifs couverts (hors centre aquatique) et de plein air de la ville de Décines-Charpieu sont classés selon deux sous catégories.

Ces catégories permettent de distinguées les espaces de pratique selon la surface d'évolution ainsi que l'homologation fédérale.

Les équipements principaux :

- *Couverts :*
  - Grande salle du gymnase C. Chaplin (homologué F.F.B.B et F.F.H)
  - Grande salle du gymnase E. Zola (homologué F.F.B.B)
  - Grande salle du gymnase H. Becquerel (homologué F.F.B.B, F.F.V.B et F.F.H)
  - Grande salle du gymnase G. Brassens
  - Grande salle du gymnase A. Colinelli
  - Halle de tennis parc urbain Raymond Troussier
  - Boulodrome Pierre Olivero
  - Salle de lutte R. Legras
  - Base d'aviron

- *Plein air :*
  - Terrains gazonnés C et D parc urbain Raymond Troussier (homologués F.F.F)
  - Terrains stabilisés A et B parc urbain Raymond Troussier (homologués F.F.F)
  - Terrain d'honneur gazonné parc urbain Raymond Troussier (homologué F.F.F)
  - Terrain gazonné du stade Jean et Youri Djorkaeff (homologué F.F.F)
  - Terrains de tennis extérieurs parc urbain Raymond Troussier
  - Terrains de padel tennis parc urbain Raymond Troussier
  - Terrains de pétanque parc urbain Raymond Troussier
  - Piste d'athlétisme R. Schroll parc urbain Raymond Troussier

Les équipements secondaires :

- *Couverts :*
  - Salle de danse du gymnase E. Zola
  - Salle de gymnastique du gymnase E. Zola
  - Salle d'escalade du gymnase G. Brassens
  - Salle de taekwondo du gymnase C. Chaplin
  - Salle de boxe du gymnase C. Chaplin
  - Dojo du gymnase A. Colinelli
  - Salle de musculation du gymnase A. Colinelli
  - Salle de musculation du gymnase H. Becquerel
  - Salle d'armes Sophie Nabeth du gymnase H. Becquerel
  - Salle polyvalente du gymnase H. Becquerel
  - Salle à l'étage de la Halle de tennis du parc urbain Raymond Troussier

- *Plein air :*
  - Terrain stabilisé du stade Jean et Youri Djorkaeff
  - Plateau multisport parc urbain Raymond Troussier

Occupations régulières par les associations des installations sportives définies par l'Administration, suivant les plannings d'occupation des installations sportives. Cette attribution intègre sanitaires et vestiaires mis à disposition à la discrétion de la collectivité au regard des besoins	
Associations sportives décinoises partenaires de la ville pour une activité sportive conforme à ses statuts.	Gratuit
Les centres sociaux et centre de loisirs Décinois, pour une activité sportive.	Gratuit
Autres associations sportives	***Distinction qualitative des équipements*** 48 €/heure par équipement principal couvert 35 €/heure par équipement secondaire couvert 35 €/heure par équipement principal de plein air 22 €/heure par équipement secondaire de plein air

Occupations régulières par les établissements scolaires des installations sportives définies par l'Administration, suivant les plannings d'occupation des installations sportives. Cette attribution intègre sanitaires et vestiaires mis à disposition à la discrétion de la collectivité au regard des besoins		
	Gymnases et salles couvertes (coût à l'heure)	Terrains de plein air (coût à l'heure)
Collèges publics et privés sous contrat, sous convention Métropole de Lyon et hors convention Métropole de Lyon	26.60 €	10.80 €
Lycées publics ou privés sous contrat Décinois et non Décinois	26.60 €	10.80 €
Ecoles maternelles et élémentaires publiques Décinoises	Gratuit	Gratuit
Ecoles maternelles et élémentaires publiques non Décinoises	26.60 €	10.80 €
Ecoles maternelles et élémentaires privées sous contrat Décinoises et non Décinoises	26.60 €	10.80 €

Evènement sportif exceptionnel à la demande d'une association (Hors matches de coupe et hors championnats définis par calendriers des sports collectifs référencés par les Fédérations et communiqués en début de saison) Demande par écrit **3 mois avant la date** – Accord selon disponibilité des installations sportives. Cette attribution intègre sanitaires et vestiaires mis à disposition à la discrétion de la collectivité au regard des besoins	
Évènement sportif des associations décinoises partenaires de la ville (interclubs, gala fin d'année, rencontres...)	Gratuit
Evènement sportif des autres associations sportives	**Distinction qualitative des équipements** 48 €/heure par équipement principal couvert 35 €/heure par équipement secondaire couvert 35 €/heure par équipement principal de plein air 22 €/heure par équipement secondaire de plein air

Précisions : toute heure commencée est due. L'occupation pour la mise en place du matériel est due. L'association devra respecter les horaires d'accès définis par l'administration.

Evènement sportif exceptionnel à la demande d'une entreprise Demande par écrit **3 mois avant la date** – Accord selon disponibilité des installations sportives. Cette attribution intègre sanitaires et vestiaires mis à disposition à la discrétion de la collectivité au regard des besoins	
Entreprises Décinoises	**Distinction qualitative des équipements** 45.5 €/heure par équipement principal couvert 33 €/heure par équipement secondaire couvert 32.5 €/heure par équipement principal de plein air 22 €/heure par équipement secondaire de plein air
Entreprises non Décinoises	**Distinction qualitative des équipements** 48 €/heure par équipement principal couvert 35 €/heure par équipement secondaire couvert 35 €/heure par équipement principal de plein air 22 €/heure par équipement secondaire de plein air

Précisions : toute heure commencée est due. L'occupation pour la mise en place du matériel est due.
L'entreprise devra respecter les horaires d'accès définis par l'administration.

Evènements sportifs exceptionnels à la demande des Fédérations. Demande par écrit **3 mois avant la date** – Accord selon disponibilité des installations sportives. Cette attribution intègre sanitaires et vestiaires mis à disposition à la discrétion de la collectivité au regard des besoins	
Évènement sportif des fédérations sportives délégataires et affinitaires (ligue et comité)	**Distinction qualitative des équipements** 45.5 €/heure par équipement principal couvert 33 €/heure par équipement secondaire couvert 32.5 €/heure par équipement principal de plein air 20 €/heure par équipement secondaire de plein 61 €/heure pour terrain d'honneur
Évènement demandé par une fédération non sportive	**Distinction qualitative des équipements** 48 €/heure par équipement principal couvert 35 €/heure par équipement secondaire couvert 35 €/heure par équipement principal de plein air 22 €/heure par équipement secondaire de plein

Précisions : toute heure commencée est due.
L'occupation pour la mise en place du matériel est due.
Les occupants devront respecter les horaires d'accès définis par l'administration

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20260922-D-SS-26092208-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026